

1 TEXTE DE REFERENCE

Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004

2 COMPOSITION DES JURYS

2.1 Premier degré

Madame Jocelyne VIEILLOT	IA-IPR d'anglais, Présidente du jury
Madame Catherine PIETRUS	Référent Académique du CASNAV de Région Guadeloupe
Madame Mirella PREVOT	Coordonnateur Académique du CASNAV Guadeloupe
Monsieur Xavier LACKMY	Référent CASNAV Guadeloupe Premier degré

2.2 Second degré

Madame Jocelyne VIEILLOT	IA-IPR d'anglais, Présidente du jury
Madame Catherine PIETRUS	Référente Académique du CASNAV de Région Guadeloupe
Madame Mirella PREVOT	Coordonnateur Académique du CASNAV Guadeloupe
Madame Marie-Line SALONDY	Référente CASNAV Guadeloupe Second degré

3 CANDIDATS¹

3.1 Candidats et résultats

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Inscrits	2	3
Présents	2	3
Admis	1	2
Notes	9 à 17	9 à 15

3.2 Disciplines d'origine des candidats du second degré

- Lettres modernes : 2
- Anglais : 1

3.3 Corps d'origine des inscrits

- Professeurs des écoles : 2
- Certifiés : 3

3.5 Etablissement d'exercice des inscrits

- Ecoles : 2 dont :
 - Ecole maternelle : 1

¹ Tous les candidats sont désignés par « le candidat », au masculin, sans distinction de sexe

- UPE2A : 1
- Collèges : 3 dont
 - UPE2A : 2

4 CONSTAT ET ANALYSE

4.1 Evaluation et validation

Il s'agit pour les candidats de valider des compétences particulières dans « *l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil [actuelles UPE2A] pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française* »². L'intérêt et l'enthousiasme pour la discipline sont nécessaires mais ne suffisent pas pour valider ces compétences.

Les candidats doivent, concernant l'enseignement du FLS pour les publics d'élèves non-francophones, avoir de solides connaissances théoriques :

- des textes réglementaires ;
- des divers aspects des programmes au premier et au second degré concernant la maîtrise des langues ;
- de la pédagogie du FLS, y compris l'analyse contrastive des langues ainsi que les divers aspects de la phonétique et de la phonologie ;
- de l'évaluation de ces élèves.

Un candidat n'a pu être retenu faute de connaissance du cadre institutionnel et des enjeux du FLS. Cette personne n'a pas su distinguer les stratégies didactiques et pédagogiques destinées aux élèves francophones en difficulté de celles qu'il convient d'adopter pour des élèves relevant d'un enseignement de FLS.

Les connaissances doivent être étayées par l'expérience et les candidats doivent être capables d'inscrire leur travail d'enseignant dans un cadre collaboratif avec l'équipe éducative et le CASNAV.

4.2 Constats, analyses et recommandations

Au préalable

La lecture préalable de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004 permet au candidat de mieux préparer son épreuve :

- Mieux structurer son dossier ;
- Connaître le déroulement de l'épreuve orale ;
- Connaître les connaissances et les compétences exigées ;
- Connaître les critères d'évaluation.

Un diplôme universitaire en FLE ou la pratique de l'enseignement du français à l'étranger ne suffit pas pour obtenir la certification complémentaire. L'enseignement auprès d'élèves allophones est une expérience spécifique quasi indispensable à l'obtention de cet examen. Toutefois, cette seule expérience n'est pas suffisante : cet examen se prépare. Le candidat doit être capable d'un retour réflexif pour formaliser sa pratique. Des modules de préparation à l'examen de la certification sont prévus pour les candidats désirant se présenter à la session 2018, afin d'apporter des éclaircissements sur la prise en charge des élèves allophones, de donner des apports théoriques et de proposer des simulations pour préparer l'examen oral.

Le rapport écrit

Le rapport permet au jury d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat dans le domaine visé. Il doit mettre en exergue des éléments saillants de son expérience, faire apparaître son analyse et ne saurait se limiter à un simple schéma narratif. Le candidat doit faire montre de réflexion et d'argumentation.

² Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004

Même si les dossiers ne sont pas notés, le jury en déplore la qualité. Ceux-ci ne doivent pas se limiter à la rédaction d'un curriculum vitae, mais doivent donner une perspective pédagogique. Il serait souhaitable qu'ils soient rédigés comme un rapport d'activités mettant en avant les formations et le parcours professionnel, d'une part, et, d'autre part, proposant des éléments pédagogiques. Cette seconde partie rendra compte de la pratique pédagogique lors de la prise en charge des élèves allophones ou de la mise en œuvre de projets favorisant l'inclusion de ces élèves. Le jury appréciera les productions des élèves ou tous autres documents pouvant justifier que le candidat a bien perçu les enjeux de la prise en charge des élèves. Pour les candidats n'ayant pas d'expérience de prise en charge en UPE2A, ils peuvent relater toute expérience significative de prise en charge d'élèves allophones ou d'élève ayant le français comme langue seconde.

Le jury sera attentif et sensible à la qualité des dossiers, de la présentation à la qualité de la rédaction.

L'épreuve orale

L'épreuve débute par un exposé de 10 minutes. Trois candidats ont présenté un exposé satisfaisant. Un candidat a réussi à mettre en avant son expérience, mais, son discours, malgré le support de ses notes, n'était pas structuré. Deux exposés étaient une reprise intégrale du dossier, soit une simple oralisation du travail écrit sans aucun apport complémentaire. Le candidat veillera à ne pas répéter le dossier que le jury a lu préalablement. Le jury attend le compte rendu d'une expérimentation pédagogique pertinente et significative qui illustre les compétences du candidat.

En second lieu, l'entretien de 20 minutes doit permettre d'approfondir les notions abordées par le candidat ou d'explicitier des points ambigus. Les candidats doivent mettre en avant leur expérience et montrer qu'ils ont des connaissances dans le domaine de la didactique des langues et leur capacité à prendre en charge des élèves allophones pour leur enseigner le Français Langue Seconde ou de Scolarisation. Trois candidats se sont démarqués par leur maîtrise de la distinction entre le FLE, une langue pour communiquer, et le FLS/FLSco, une langue pour apprendre. Pour la prochaine session, les candidats trouveront sur les sites CASNAV des ressources utiles pour une meilleure maîtrise de ces concepts.

La connaissance des textes institutionnels est une base nécessaire, mais pas suffisante. Les candidats doivent faire preuve de maîtrise de notions et de concepts en lien avec la didactique des langues. Nous leur recommandons vivement d'approfondir ces notions pour pouvoir échanger avec le jury en employant la terminologie appropriée. En sus, ils doivent être en mesure de dépasser le simple exposé théorique et la seule définition de concepts dans le domaine de l'enseignement du FLS en milieu scolaire. L'enseignant ayant la certification FLS étant une personne ressource, hormis les connaissances théoriques, il doit faire preuve d'une pratique de classe ouverte et être apte à élaborer et à mutualiser des outils pour assurer la liaison pédagogique avec les enseignants des classes ordinaires et travailler en équipe UPE2A.

En termes de formation et d'expériences personnelles, le jury a été admiratif du beau parcours d'un candidat, Toutefois, il déplore le manque de transposition pédagogique dans la prise en charge des élèves allophones. Il est souhaitable que les candidats proposent, dans le cas d'un enseignant n'ayant pas d'expérience dans la prise en charge d'élèves allophones, une séquence pédagogique et en détaillent une séance pour montrer leurs compétences dans la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.

Il s'agit de convaincre le jury de ses capacités à analyser les besoins des élèves, à mener à bien une pédagogie adaptée, et, à collaborer avec une équipe éducative comme avec une équipe CASNAV. Le jury peut demander des précisions au candidat sur ses motivations, ses connaissances et ses capacités d'analyse dans le domaine du FLS, et, sur sa pratique pédagogique. Ce dernier point notamment peut faire la différence de niveau entre deux candidats : un candidat a pris le parti de mettre en exergue sa pratique pédagogique et sa collaboration avec l'équipe pédagogique tandis qu'un autre s'était cantonné à un exposé théorique et n'avait pas répondu aux questions relatives à la mise en œuvre d'outils de suivi des EANA et à la liaison pédagogique.

Le candidat pourra apporter tout élément pouvant justifier une prise en charge efficace. L'étude de cas d'élèves ayant des profils différents sera appréciée pour témoigner d'une réelle prise en compte de la diversité des élèves.

Le jury est sensible à la capacité des candidats à organiser le parcours individualisé et le suivi des EANA. Ils doivent faire apparaître leur souci d'une prise en charge individualisée en collaboration avec les professeurs de classes ordinaires et leur implication dans la mise en œuvre d'un travail d'équipe autour de l'inclusion des EANA.

5 EN RESUME

En plus de la note de service n°2004-175 du 19-10-2004, les candidats se rapporteront avec profit à la lecture du *VADEMECUM, ACCUEIL, AFFECTATION et SCOLARISATION des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)* du CASNAV de l'académie de la Guadeloupe et des notes de service de la mission CASNAV-UPE2A de l'académie de la Guadeloupe des :

- 9 novembre 2016 : les missions des enseignants en UPE2A du premier degré ;
- 15 novembre 2016 : les missions des enseignants en UPE2A du second degré.
- 11 décembre 2017 : Accueil et scolarisation des élèves allophones (EANA) arrivés en Guadeloupe dans les écoles, collèges et les lycées de l'académie de région Guadeloupe..

Il est conseillé de postuler pour avoir un poste en UPE2A afin d'acquérir une pratique de l'enseignement du FLS avant de tenter de passer la certification.

La Présidente du jury
Jocelyne VIEILLOT